

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

DU 25 NOVEMBRE 2011 A 20 HEURES 30

sous la Présidence de Claude BRUT, Maire

Présents : Michelle MARION, Christian GUILLAUME, Thierry VEDRINE, Florent MANRY, adjoints – Laurence BALIX, Jean-Louis BOIVIN, Karine VERGNE, Joël BRUGIERE, Jean-Pierre FOULHOUX, Marie FALGOUX , Cyril MARTIN.

Excusé : Pierre MESURE (pouvoir donné à Claude BRUT).

Secrétaire de Séance : Joël BRUGIERE.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 OCTOBRE 2011: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Réforme fiscale de l'aménagement

La loi n° 2010-1658 du 29/12/2010 de finances rectificative pour 2010 a réformé en profondeur la fiscalité de l'aménagement avec la mise en place de la taxe d'aménagement qui remplace la taxe locale d'équipement.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments, les installations et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

L'Etat laisse la possibilité aux communes d'instaurer ou non cette taxe d'aménagement et de fixer un taux compris entre 1 et 5 %.

M. le Maire souligne que la taxe locale d'équipement n'a jamais été instaurée sur la commune de Saint-Sauves. Mettre en place cette taxe d'aménagement serait créer un nouvel impôt dans une conjoncture économique difficile et qui viendrait alourdir le budget des administrés qui souhaitent s'installer sur la commune.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de ne pas instaurer la taxe d'aménagement.

Acquisition chaînes de neige

M. le Maire soumet à l'Assemblée la nécessité d'équiper le nouveau tracteur de chaînes de déneigement pour les pneumatiques avant et arrière et propose le devis de l'entreprise SARL ARDECHE MULTISERVICES moins disante qui s'élève à la somme de 5 777.45 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'achat des chaînes de déneigement
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général accompagnée d'une demande d'achat anticipé
- autorise Monsieur le Maire à passer commande.

Voirie FIC 2012

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 7 octobre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire le programme VOIRIE dans le cadre du FIC 2012 pour un montant de 190 400 € HT.

Ce programme élaboré avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires préconise la réfection des chemins de La Cluze (1^{ère} partie), rue Jean Ferrat, Massange, Chez Courtet (3^{ème} partie), les Graumonts, Liournat, le Foirail, le Moulin du Gris, le chemin des Parceyroux, du point à temps sur divers chemins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette programmation qui complétera le dossier de demande de subvention déposée au Conseil Général.

Vente terrain sectionnal de Choriol

A la demande du Conseil Municipal et sur convocation de Monsieur le Sous-Préfet, les électeurs de la section de Choriol se sont prononcés le samedi 19 novembre 2011, par vote, sur le projet de vente à plusieurs personnes de portions de terrain sectionnal à proximité de leurs bâtiments afin de bénéficier d'aisances supplémentaires.

Les résultats sont les suivants :

Inscrits : 30

Votants : 28

Majorité requise (30/2) : 16

Exprimés : 26

Nombre de OUI (favorables à la vente) : 20

Nombre de NON (opposés à la vente) : 6

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° - approuve les projets de vente des biens sectionaux de Choriol à Mme Gisèle MAGNOL, MM. Adrien VEDRINE et Michel FAURE en accord avec la volonté de la majorité des électeurs de Choriol.

2° - demande à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir valider cette décision.

M. le Maire propose de réunir les ayant-droit de Choriol pour débattre de l'utilisation du produit de la vente du terrain sectionnal.

Aménagement du bourg : travaux supplémentaires

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord à la réalisation de travaux supplémentaires suivant :

- pose de marches en pierre de Volvic au presbytère	1 080 € HT
- réfection des joints de l'escalier de l'école	600 € HT
- réalisation d'une dalle (ancien Crédit Agricole)	2 100 € HT
- création de jardinière en face de la pharmacie	1 500 € HT
- piquage et rejointement du mur de l'école	3 750 € HT

TOTAL	9 030 € HT

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise DE LIMA qui intervient déjà pour les travaux de l'aménagement des abords du presbytère.

Aménagement du bourg : réalisation d'un emprunt

M. le Maire informe l'assemblée que pour financer les travaux d'aménagement des abords du presbytère et la réhabilitation du presbytère et de la salle Brigitte, il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt d'un montant de 350 000 €. Plusieurs banques ont été consultées (la banque Chalus, la Société Générale, la Caisse d'épargne, la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole, la Banque Populaire du Massif Central).

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient l'offre la plus moins disante faite par le Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 350 000 €
- ✓ Durée : 15 ans
- ✓ Taux fixe : 4.96 %
- ✓ Échéance annuelle constante

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Aménagement du bourg : demande de subvention

Dans le cadre de l'aménagement des abords du presbytère, un dossier de demande de subvention pour les travaux d'assainissement et d'eau potable a été déposé auprès du Conseil Général le 22/09/2010. L'instruction du dossier étant finalisée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le montant des travaux détaillé ci-dessous :

- Travaux assainissement : montant retenu : 43 669 € HT
subvention attendue de 35 % : 15 284.15 €
- Travaux eau potable : montant retenu : 65 976 € HT
subvention attendue de 25 % : 16 494 €

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la demande de mise en retraite de Madame Marinette LOURADOUR à compter du 7 mars 2012,

Considérant la nécessité de répondre aux besoins du service technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er}. - De créer à compter du 1^{er} janvier 2012, un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la filière technique et appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques. Le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe occupé par Mme LOURADOUR sera supprimé à compter du 7 mars 2012.

Article 2 : De modifier ainsi le tableau des emplois comme suit :

	CATEGORIE	EFFECTIF	POSTE POURVU	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
REDACTEUR	B	1	1	1	
AGENT DE MAITRISE	C	1	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	1	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	2	1 1 poste à pouvoir au 1 ^{er} /01/2012	2	
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	5	5 1 poste à supprimer au 7/03/2012	3	1 à 20 h/s 1 à 6,50 h/s
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1 ^{ère} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	1	1		30 h/s
ADJOINT D'ANIMATION DE 2 ^{ème} CLASSE	C	1	1		28 h/s

M. le Maire informe l'assemblée que la candidature de Mme Pascale SOUCHAL a été retenue pour pourvoir au remplacement de Mme Marinette LOURADOUR.

Contrat CUI-CAE

Dans le cadre du dispositif de Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), M. le Maire propose de créer un emploi d'agent polyvalent à compter du 1^{er} décembre 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, :

1°) accepte cette proposition,

- 2°) précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention
- 3°) dit que la durée du travail est fixé à 20 heures par semaine
- 4°) indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail
- 5°) autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Remboursement frais de déplacement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mesdames Marinette LOURADOUR et Martine BLANCHET ont dû faire usage de leur véhicule personnel dans le cadre de déplacements professionnels.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge ces frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une indemnité kilométrique à ces agents suivant les dispositions définies à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006. Les taux sont fixés par arrêté ministériel du 26 août 2009 - article 1^{er}.

Les frais de déplacement sont estimés à 138 € pour Mme LOURADOUR (16 aller-retour au Mont-Dore et 14 aller-retour à La Bourboule) et à 13.50 € pour Mme BLANCHET (1 aller-retour au Mont-Dore et 1 aller-retour à Rochefort-Montagne).

Assainissement 2012

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 18 juin 2010, le Conseil Municipal avait approuvé le programme de travaux issus du diagnostic assainissement portant sur la restructuration du réseau d'eau usée et des ouvrages contribuant au bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration. Le coût prévisionnel des travaux était de 169 094.60 € HT.

A présent, il serait souhaitable de choisir la maîtrise d'œuvre et le Conseil Municipal pour ce faire valide une consultation par courrier.

M. Christian GUILLAUME propose qu'une étude soit lancée pour la recherche de nouvelles sources. M. le Maire rappelle que pour bénéficier de subventions pour l'aménagement de nouvelles sources, il est nécessaire de travailler dans un premier temps à réduire les fuites d'eau qui sont estimées à 54 % de la consommation d'eau totale.

Eau potable

La commune de Saint-Sauves a effectué en 2002 un diagnostic de ses réseaux d'alimentation en eau potable. L'étude diagnostique mettait en évidence un rendement du réseau de distribution d'eau potable relativement faible. Des réparations ponctuelles de fuites sont effectuées tout au long de l'année par les agents communaux mais la municipalité a décidé de lancer une campagne de recherche de fuites en consultant des bureaux d'étude spécialisés.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient l'offre la plus avantageuse de vonRoll hydro qui s'élève à la somme de 2 296 € HT et autorise M. le Maire à passer commande et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Renouvellement du contrat de forage à ciel ouvert (carrière chez Chabosy)

Suivant acte sous-seing privé en date du 18/11/1999, la commune de Saint-Sauves a concédé à l'entreprise COUDERT le droit d'extraire tous matériaux pouvant se trouver dans les terrains situés au lieu-dit « Malroche ».

Cette concession d'une durée de 12 ans a expiré le 1^{er} juillet 2011 et le Conseil Municipal doit se prononcer sur son renouvellement.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat de forage à ciel ouvert au bénéfice de l'entreprise COUDERT pour une durée de 13 ans.

La convention est consentie et acceptée moyennant une redevance fixée à 0.85 € le m3 en place de basalte extrait des terrains concédés. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

D'autre part, l'entreprise COUDERT accepte de participer à l'entretien de la voirie desservant la carrière à hauteur de 30 % du montant des travaux HT.

Décisions modificatives

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2011, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget eau

• Article 654	: Pertes sur créances irrécouvrables	+ 200 €
• Article 61523	: Voies et réseaux	- 200 €
• Article 6811(042)	: Dotations aux amortissements	+ 160 €
• Article 6262	: Frais de télécommunication	- 160 €

Budget assainissement

• Article 1391-00 (040)	: Reprise subventions	+ 330 €
• Article 2315-26	: Installations, matériel et outillage	- 330 €

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Fréquence tournée de surveillance de l'éclairage public

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du SIEG en date du 12 octobre 2011 relatif à la maintenance et à l'entretien du parc d'éclairage public communal. La Municipalité avait choisi un entretien mensuel de l'éclairage public.

Au vu du bilan technique et financier réalisé après deux années de fonctionnement selon les nouvelles modalités, M. le Président du SIEG propose d'ajuster au mieux la fréquence de la tournée de surveillance avec le souci de maîtriser les dépenses associées à cette tournée.

Pour la commune de Saint-Sauves, une fréquence semestrielle maximale est proposée mais le Conseil Municipal, considérant le nombre de pannes enregistrées, souhaite bénéficier d'une fréquence trimestrielle et demande au syndicat de bien vouloir prendre en compte leur vœu.

Acquisition matériel divers

M. le Maire propose d'acquérir un ordinateur portable pour M. Laurent SALOMÉ, agent de maîtrise, afin qu'il puisse assurer la gestion des services techniques (commande de matériel, organisation du travail, gestion des congés etc....).

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal retient la proposition moins disante de CALIPAGE pour un ordinateur portable ASUS K37E au prix de 500,84 € HT (garantie de 2 ans, housse et souris filaire offertes) et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

Acquisition mini-tracteur

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour l'achat d'un mini-tracteur tondeuse avec ramassage, équipé d'une remorque et d'une lame pour le déneigement. Cette consultation se fera par courrier.

Elagage tilleuls autour de l'Eglise

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le devis de M. Jérôme BESSON pour l'élagage des tilleuls situés autour de l'Eglise pour un montant de 478.40 € HT. Le ramassage et l'évacuation des branches seront assurés par les employés communaux.

Subvention exceptionnelle Réveil Bourboulieu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € au Réveil Bourboulieu pour le concert donné à la salle des fêtes de Saint-Sauves le 5 novembre 2011.

Désignation Conseillers municipaux délégués au CMJ

Les élections pour le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes auront lieu les 8 et 9 décembre 2011. M. le Maire propose de nommer deux conseillers municipaux pour encadrer cette nouvelle équipe.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Karine VERGNE et Cyril MARTIN, conseillers municipaux en charge du CMJ.

BEINIEZ Baptise, BERNAUDAT Kyra, BESSON Camille, BONY Chloé, BOUCHAUDY Lucie, MESURE Eva, SOUSTRE Charlène, VEDRINE Romain, VIRASSAMY Manon se sont portés candidats.

Les élections auront lieu les 8 décembre pour les collégiens et le 9 décembre pour les primaires à l'école de Saint-Sauves.

Mission Pack Jeune Adulte

Dans le cadre de la mise en place le Mission Pack Jeune Adulte, le Conseil Régional demande aux communes de nommer deux référents au sein de leur conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Marie FALGOUX et M. le Maire référents au titre de la Mission Pack Jeune Adulte.

Recensement de la population

M. le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012. Il précise que la commune est divisée en trois districts et que trois agents recenseurs seront chargés d'effectuer ce recensement.

Une dotation de l'Etat de 2 767 € sera versée à la commune pour couvrir les indemnités des agents recenseurs ainsi que les charges patronales. Le calcul des indemnités sera défini ultérieurement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de M. le Maire.

Maintien du secteur de garde des médecins

M. le Maire donne lecture du courrier du Dr Pierre BRUEL interpellant les élus sur les nouvelles dispositions mises en place par l'Agence Régionale de la Santé concernant les gardes de « nuit profonde » (de minuit à 8 heures). L'ARS, selon le Dr Pierre BRUEL, a créé des secteurs géographiques totalement aberrants (le secteur de nuit comprendrait les cantons de Tauves, La Tour d'Auvergne, Bourg-Lastic, une partie du canton de Pontaurum et de Rochefort-Montagne, ainsi que les villes du Mont-Dore, de la Bourboule, Murol, St-Nectaire, Gelles Herment...).

Le Conseil Municipal soutient pleinement la démarche de refus des médecins et demande à l'ARS de prendre en compte les difficultés géographiques de notre territoire et du délai d'intervention qui se verrait augmenter mettant en danger la santé de nos administrés. Il demande que soit maintenu le secteur de garde en nuit profonde actuel.

Réhabilitation du presbytère : convention pour le changement d'architecte

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet d'architectes Intérieur Rue Architecture n'est plus en mesure d'assurer la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du presbytère et qu'il y a lieu de prévoir son remplacement.

Sur proposition de M. Jean-Dominique PRIEUR, co-fondateur de Intérieur Rue Architecture, le Conseil Municipal accepte de confier la maîtrise d'œuvre de la réalisation de ce programme à M. OUVRY Olivier, architecte et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Les travaux débuteront par les opérations de désamiantage le 5 décembre 2011.

Participation financière aux frais scolaires

Après avoir pris connaissance de l'état des frais scolaires des enfants de Saint-Sauves scolarisés à l'école de La Bourboule, le Conseil Municipal donne son accord pour verser la somme de 3 018.01 € pour 17 élèves (177.53 €/élèves) pour l'année scolaire 2011/2012.

Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon

Considérant que le transport ferroviaire à grande vitesse peut être un levier majeur d'aménagement du territoire et de développement économique,

Considérant que le train à grande vitesse est un mode de transport qui permettra de sortir du système « tout routier » et qui permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que le Massif Central, dont l'Auvergne et le Limousin sont au cœur, représente un territoire de 3,8 millions d'habitants qui a droit à la grande vitesse,

Considérant que le projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon est une opportunité historique pour achever le désenclavement de l'Auvergne et ouvrir les territoires auvergnats vers l'ensemble de la France et vers l'Europe,

Considérant que l'arrivée du TGV en Auvergne sera complémentaire des lignes ferroviaires actuelles qui seront utilisées pour les transports express régionaux et pour le fret, permettant ainsi d'irriguer l'ensemble du territoire auvergnat,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal se prononce pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon et soutient le scénario le plus à l'ouest et le plus au sud possible, le plus équitable et équilibré pour l'Auvergne, et qui garantit :

- la création d'une gare nouvelle « TGV Auvergne » entre Moulins et Vichy, qui assurera une desserte directe vers de nombreuses destinations nationales et européennes et vers les grands aéroports internationaux,
- un tracé au plus proche de Clermont-Ferrand, permettant un parcours final sur ligne classique de 70 km seulement contre 140 km pour les trois autres scénarios,
- les meilleures retombées économiques pour l'Auvergne grâce à une meilleure irrigation du territoire et la création d'une gare nouvelle,
- Une diminution de 50 % du temps de parcours entre Clermont-Ferrand et Lyon, ce qui permettra de renforcer les liens économiques avec Rhône-Alpes,
- La création, entre Lyon et Montluçon, d'un premier tronçon de plus de 200 km correspondant au barreau ferroviaire est-ouest à grande vitesse et qui servira à terme à relier Nantes et Bordeaux à Lyon via le Massif Central, en évitant la Région Parisienne,

Le Conseil Municipal soutient la réalisation de la LGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon dont l'impact environnemental du tracé devra être le plus faible possible et qui en particulier ne devra pas traverser la forêt de Tronçais et devra préserver le Vignoble de Saint Pourçain et le Val d'Allier.

Achat armoire

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'achat d'une armoire ancienne en bois à Melle Jessica LAVAL au prix de 900 €. Cette armoire sera installée dans la nouvelle mairie.

Informations et questions diverses

Viabilité hivernale : Par courrier en date du 17 octobre 2011, M. le Conseiller Général du canton de Tauves détaille la répartition de la dotation pour la viabilité hivernale. La longueur de la voirie communale de 56 994 mètres a bien été prise en compte ce qui implique une augmentation de 779 €. La commune percevra donc une dotation de 4 112 € pour la viabilité hivernale 2011 (3 333 € en 2010).

Chaufferie : Le Conseil Régional a confirmé sa participation financière au projet de création d'une chaufferie granulés bois avec un réseau de chaleur à hauteur de 13 514 €.

PLU : Dans le cadre de l'élaboration du PLU, M. ROCLE, Aptitude Aménagement, souhaite connaître la liste des bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination. M. le Maire propose aux conseillers de se réunir lundi 28 novembre pour établir l'inventaire des changements de destination.

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) – des remerciements de l'ONF pour le prêt d'une salle pour l'organisation d'une journée de formation interne
- 2) – des remerciements de l'EFS pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour la collecte du sang du 24 octobre et qui a permis à 22 donateurs de participer
- 3) - des animations diverses qui auront lieu au mois de décembre.

La séance est levée à 0 h 45.